



Pour la Cité humaine – Les Droits du piéton

7, rue Major Martin – 69001 LYON

Association déclarée à la Préfecture du Rhône depuis 1975

Date : le 27 novembre 2019

Rédacteur : Pierre RAUZADA
Président des Droits du piéton
pierre-henri.rauzada@orange.fr
www.pietons69.e-monsite.com

Objet : passerelle du Collège.

Lyon / Fiche 41 – Annexe 1

A l'attention de monsieur Marc LAUPIES
Adjoint au Maire du 6ème Adt

Monsieur,

Mon Association vous remercie sincèrement de mettre à l'ordre du jour lors de la prochaine réunion de proximité – en janvier 2020 – notre proposition de double barrière aux deux entrées de la passerelle du Collège qui est située dans les 2ème et 6ème arrondissements.

Cette proposition émane d'un courrier de notre Association en date du 20 mai dernier, et pour lequel nous n'avons reçu aucune réponse de la Mairie du 2ème arrondissement. Je vais d'ailleurs relancer cette demande en assistant au CICA du 4 décembre prochain en Mairie du 2ème.

Comme nous le disions dans notre Fiche 41 du 20 mai dernier, la Police municipale ne peut pas « monter la garde » en permanence. C'est impossible. Et ce n'est pas quelques PV mis de temps en temps de manière aléatoire qui changeront le fait que tous les jours, absolument tous les jours, de très nombreux cyclistes mais aussi des scooters et notamment des scooters de livraison empruntent cette passerelle, frôlant et même parfois heurtant et insultant des piétons !

Ce n'est pas non plus les panneaux d'interdiction, même s'ils ont été doublés sur votre demande, tant l'incivisme est dramatiquement devenu un « sport national » chez beaucoup de gens.

Il faut donc empêcher concrètement que les 2 roues motorisés ou non empruntent cette passerelle. Seules les doubles (et pourquoi pas triples) barrières en alternance peuvent permettre cela. Des doubles barrières installées bien évidemment aux endroits les moins larges des deux entrées (voir photos page 2).

En effet, si les Ingénieurs et Techniciens de voirie effectuent un travail de grande qualité – et ils savent le faire quand ils en reçoivent l'aval politique – mon Association est totalement persuadée que :

- cela empêchera à 100% tous les scooters et motos d'emprunter cette passerelle à cause de leur gabarit qui ne peut pas faire n'importe quelle giration.
- cela découragera un certain nombre de cyclistes de devoir descendre de vélo et même de devoir porter leur vélo au-dessus de leur tête le temps de passage des barrières.

C'est le seul moyen concret, réaliste, très peu coûteux qui permettra d'en finir avec cet incivisme des 2 roues et cette dangerosité pour les piétons sur la passerelle du Collège. Nous en sommes persuadés.

Je vous adresse, Monsieur l'Adjoint au Maire, mes très sincères salutations.

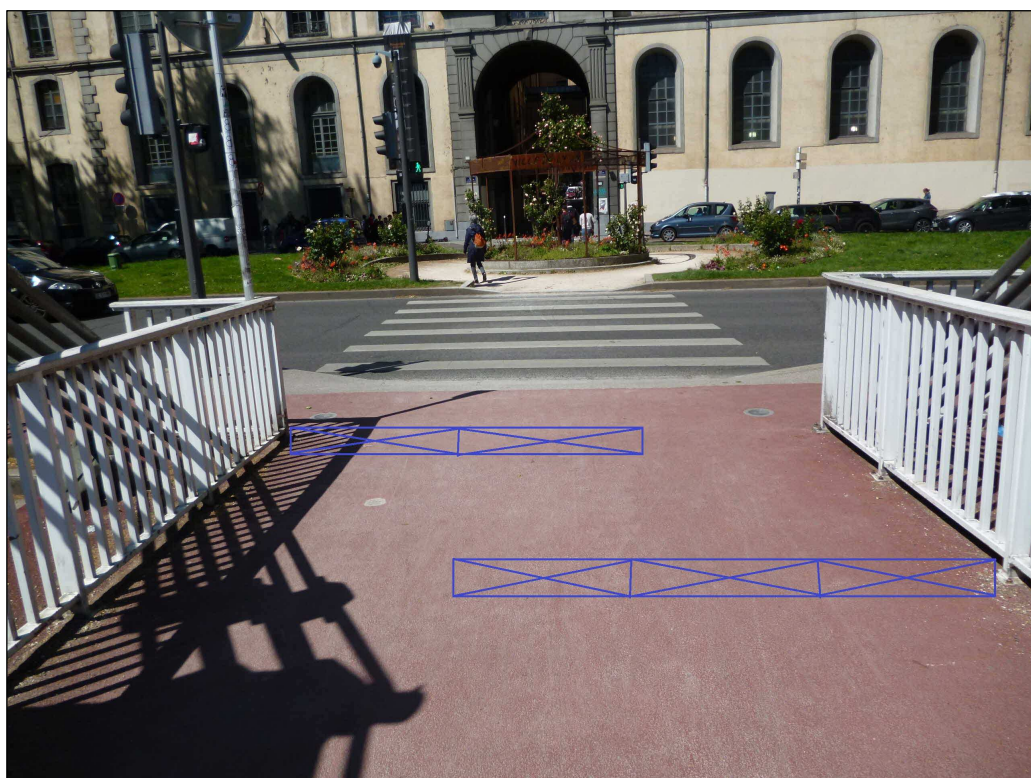
Pierre RAUZADA

Copie pour information :

- M. Pascal BLACHE / Maire du 6ème Adt
- M. Marc AUGOYARD / Adjoint au Maire du 6ème Adt
- M. Denis BROLIQUIER / Maire du 2ème Adt
- M. Grégory SANSOZ / Adjoint au Maire du 2ème Adt
- Le Progrès Quartiers
- Site Internet des DDP



Entrée côté 6ème Adt



Entrée côté 2ème Adt